



**ARRETÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE  
PORTANT AUTORISATION  
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC RUE DES PETITS CHAMPS**

Le Maire de la Commune de HOCHSTATT

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Voirie Routière ;
- VU** la demande en date du 14 septembre 2017 de la Sté SAS STAR Construction, sollicitant une autorisation pour le stationnement d'une grue dans la rue de la rue des Petits Champs à HOCHSTATT ;
- VU** les articles L 2213-1, L 2213-2, L 2213-3 et L 2542-2 du Code des Collectivités Territoriales ;

**ARRETE**

**Article 1er :** A compter du vendredi 15 septembre 2017 et ceci jusqu'à la fin des travaux de construction d'une maison individuelle, l'Entreprise STAR Construction à BELFORT est autorisée à empiéter sur le domaine public de la rue de la rue des Petits Champs (au niveau du N°7). Un accès devra tout de même être prévu pour tout véhicule.

**Article 2** L'entreprise permissionnaire est tenue de prévenir les riverains impactés par le chantier.

**Article 3** Des panneaux de signalisation seront posés par l'entreprise STAR Construction, ainsi qu'une signalisation lumineuse de nuit, pour permettre l'application du présent arrêté.

**Article 4** Dès l'achèvement des travaux, le permissionnaire est tenu d'enlever tous gravats et autres sur la voie publique.

**Article 5** Ampliation à

- Monsieur le Chef de la Brigade de la Gendarmerie D'ILLFURTH
- L'entreprise STAR Construction SAS à BELFORT
- Monsieur le Procureur de la République
- Tribunal d'Instance de MULHOUSE

HOCHSTATT, le 15 septembre 2017

Le Maire,  
Michel WILLEMANN



*Bentf*  
Pour le Maire  
l'Adjoint délégué